



Présentation de l'inventaire phytosanitaire des forêts 2023

Conférence de presse
27.09.2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Administration
de la nature et des forêts



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Mots d'introduction

Joëlle WELFRING

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable





Administration
de la nature et des forêts



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Présentation de l'inventaire phytosanitaire des forêts 2023

Philippe SCHMITZ
Chargé d'études, Service des forêts



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



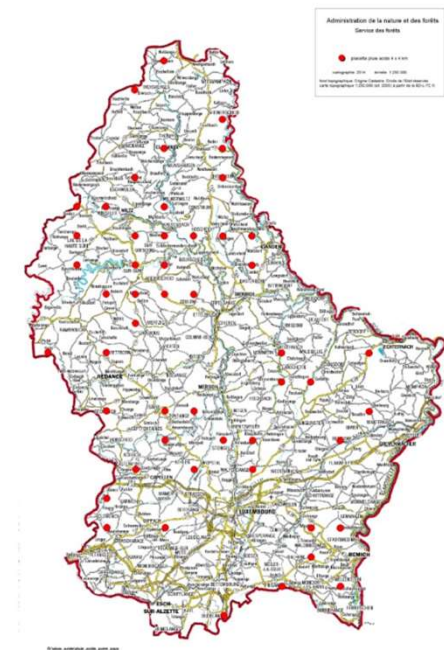
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Méthode respectant les standards internationaux :

- Réseau systématique de placettes (quadrillage de 4x4 km)
- **51 placettes** d'observation
- **1.176 arbres** observés en forêt publique et privée
- Notations effectuées entre le 20 juillet et le 15 août 2023

➤ Observations :

- défoliation
- décoloration
- attaques de pathogènes
- ...



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Classes de dégâts/stress

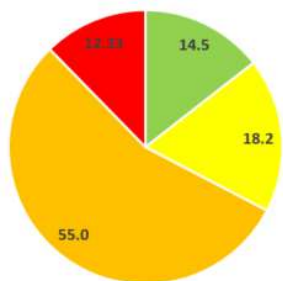
Classe de dégâts/stress	Description	Regroupement des classes
0	arbres sans dommages	arbres sans dommages
1	arbres légèrement stressés ou endommagés	arbres légèrement stressés/endommagés
2	arbres moyennement stressés ou endommagés	arbres nettement stressés/endommagés → phase d'alerte
3	arbres fortement stressés ou endommagés	arbres nettement stressés/endommagés
4	arbres morts	

Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



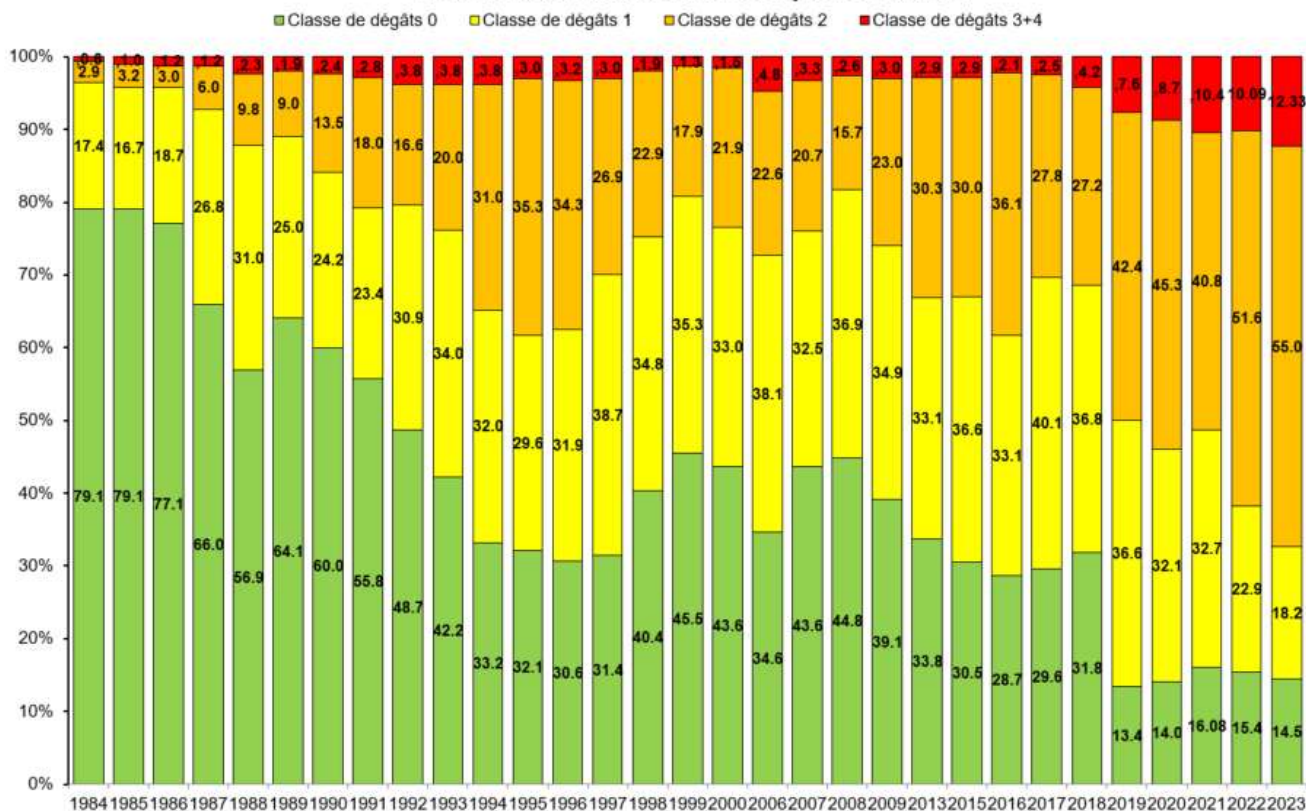
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Résultats 2023



Dégradation
générale de la
situation par
rapport à 2022

État de la santé de toutes les espèces d'arbres



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Situation du hêtre :

- aucun des hêtres analysés n'a pu être classé dans la classe de dégâts 0 (arbres sains)
- moins de hêtres avec peu de dégâts → la proportion de hêtres tombés dans des classes de dégâts plus mauvaises a augmenté

	Classes de dégâts			
	0	1	2	3-4
	sans dommage	légèrement endommagé	nettement stressés/endommagés	dépérissant à mort
1984	66,80%	27,90%	4,10%	1,20%
1989	56,70%	31,30%	10,80%	1,20%
1996	11,80%	39,70%	46,50%	2,00%
1999	31,70%	42,00%	25,5%	0,80%
2000	27,50%	28,60%	41,60%	2,30%
2006	23,30%	35,30%	36,70%	4,66%
2013	14,90%	36,00%	45,50%	3,65%
2017	11,10%	43,10%	44,80%	1,00%
2018	12,70%	43,00%	38,9%	5,40%
2019	3,40%	31,70%	57,70%	7,10%
2020	3,00%	22,80%	62,60%	11,50%
2021	1,40%	24,50%	55,60%	18,50%
2022	3,70%	16,20%	65,00%	15,10%
2023	0,00%	14,50%	69,40%	16,10%



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023

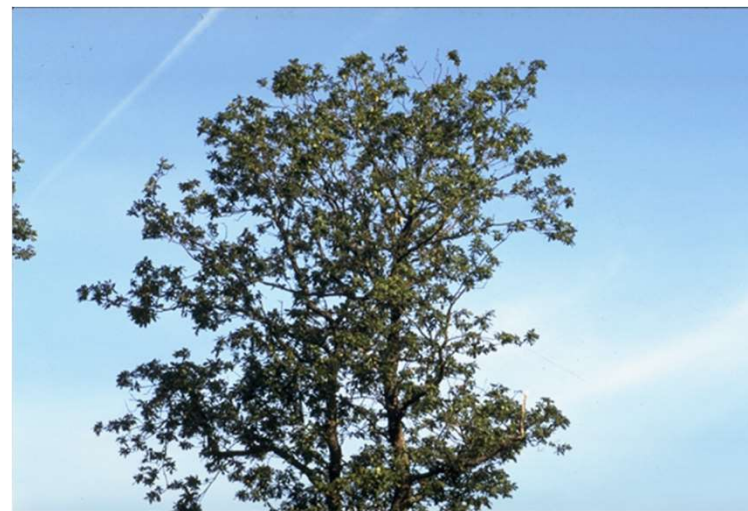


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

➤ Situation des chênes et autres feuillus :

- la proportion de chênes et autres feuillus sans dommages ou légèrement endommagés (classes 0 et 1) a encore diminué par rapport aux années précédentes
- Beaucoup d'arbres, classés comme légèrement affaiblis les années précédentes, n'ont pas pu se rétablir et ont continué à se dégrader.

	Classes de dégâts			
	0	1	2	3-4
	sans dommage	légèrement endommagé	nettement stressés/endommagés	dépérissant à mort
1984	71,50 %	25,80 %	2,20 %	0,50%
1989	54,60 %	32,40 %	11,10 %	1,90%
1996	25,90 %	22,30 %	44,70%	7,10%
1999	32,00 %	33,80 %	32,90%	1,30%
2000	33,50 %	30,30 %	34,80%	1,40%
2006	17,90 %	47,50 %	29,10%	5,50%
2013	26,40 %	37,30 %	32,30%	4,00%
2017	23,40 %	46,80 %	26,10%	3,70%
2018	21,30 %	43,30 %	30,90%	4,50%
2019	2,80 %	46,10 %	46,10%	5,10%
2020	7,40 %	39,80 %	48,60%	4,30%
2021	12,30 %	42,70 %	40,40%	4,60%
2022	14,10%	22,00 %	58,80%	5,20%
2023	10,70%	13,80%	66,60%	9,00%



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Situation des **résineux** :
 - L'état des résineux s'est stabilisé en 2023.
 - Les arbres présentant une résistance plus élevée ont pu se rétablir.
 - Tandis que l'état de santé des arbres dépérissants s'est légèrement aggravé.

	Classes de dégâts			
	0	1	2	3-4
	sans dommage	légèrement endommagé	nettement stressés/endommagés	dépérissant à mort
1984	81,90%	14,20%	3,90%	0,00%
1989	68,90%	19,40%	9,60%	2,10%
1996	59,30%	28,00%	10,40%	2,30%
1999	64,50%	26,80%	6,80%	8,70%
2000	62,00%	31,00%	5,60%	1,40%
2006	58,00%	32,20%	5,60%	4,20%
2013	55,70%	26,90%	16,10%	1,40%
2017	51,40%	30,90%	14,90%	2,80%
2018	58,50%	25,40%	13,40%	2,80%
2019	34,00%	30,50%	24,90%	10,70%
2020	31,40%	32,40%	25,50%	10,70%
2021	35,30%	27,60%	27,00%	10,10%
2022	28,50%	30,40%	29,30%	11,80%
2023	34,60%	28,20%	24,10%	13,10%



Inventaire phytosanitaire des forêts 2023



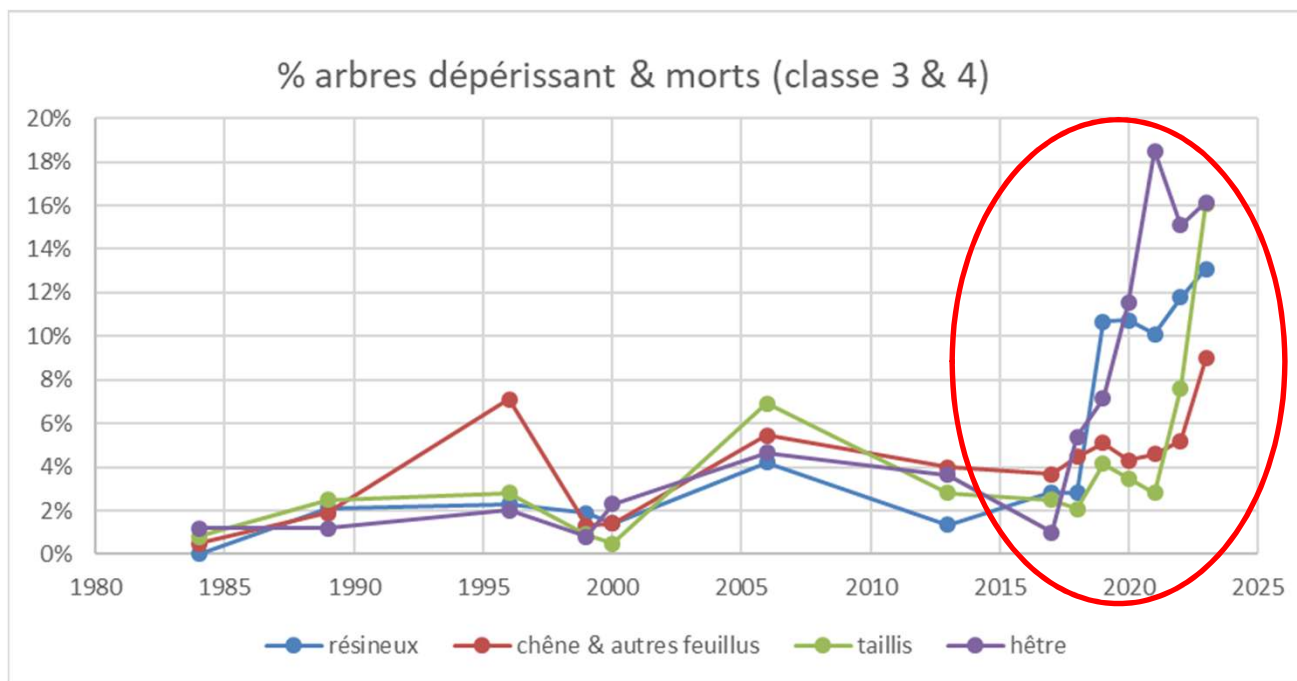
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Situation comparative pour les différentes essences

	Hêtre	Chêne et autres feuillus	Taillis de chêne	Résineux
Arbres nettement endommagés classes 2 (2023)	69,40 %	66,60 %	73,80 %	24,10 %
Évolution par rapport à 2022	+ 4,40 %	+ 7,80 %	+ 14,10 %	- 5,20 %
Arbres dépérissants à mort classes 3-4 (2023)	16,10 %	9,00 %	16,10 %	13,10 %
Évolution par rapport à 2022	+ 1,00 %	+ 3,80 %	+ 8,50 %	+ 1,30 %



Situation comparative pour les différentes essences



→ Dépérissement accru depuis 2018-2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Mesures pour améliorer et protéger l'état de santé des forêts luxembourgeoises

Joëlle WELFRING

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable





- **Reboisements**
Les forêts endommagées par le scolyte ou d'autres raisons ont été reboisées.
- **Travaux de sécurisation**
Les travaux de sécurisation nécessaires, qui doivent être entrepris le long d'infrastructures très fréquentées dans et autour des forêts, ont été réalisés.



➤ La **nouvelle loi sur les forêts** a pour objectifs :

- de protéger les forêts dans leur fonctionnalité et étendue nationale,
- de conserver et d'améliorer leur diversité biologique,
- de maintenir leur santé et vitalité, ainsi que
- de promouvoir l'économie forestière.



➤ Subsidés, primes et pactes

Les **aides financières**, sous forme du « **KlimabonusBësch** » et des **aides pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers** ont comme finalité :

- de soutenir les propriétaires forestiers dans leurs efforts
- de gérer leurs forêts de manière durable
- de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, et
- d'augmenter la séquestration du carbone dans les forêts



➤ Subsidés, primes et pactes

Le **Pacte Nature** encourage les communes à adopter e. a. des mesures qui :

- renforcent la résilience et la stabilité des forêts
- la biodiversité forestière
- la mise en réseau des habitats forestiers et des milieux ouverts et urbains
- la séquestration de carbone



➤ Applications

- Le **Cadastre des biotopes forestiers** est un instrument qui cartographie, à l'échelle nationale, les différents biotopes forestiers.
 - Sa mise à jour régulière permet de suivre l'évolution de l'état de ces biotopes au fil du temps.
- Le **Fichier écologique des essences (FEE)** est un outil d'aide à la décision pour les propriétaires forestiers.
 - Cet outil permet au/à la propriétaire de choisir l'arbre le mieux adapté à chaque site de forêt. Les essences forestières proposées tiennent déjà compte du changement climatique.



➤ Plans et inventaires

- Les relevés de terrain pour le troisième **Inventaire forestier national (IFN3)** constitueront une source essentielle de données dendrométriques au niveau national, ainsi que sur l'état global de nos forêts.
 - L'IFN3 jouera donc un rôle important dans l'orientation des futures politiques forestières.



➤ Plans et inventaires

- Le deuxième **Programme forestier national (PFN2)**, actuellement en cours d'élaboration, définit les mesures à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années.
 - Objectif : garantir la préservation et la restauration des forêts luxembourgeoises, tout en apportant un soutien à la filière bois et aux propriétaires forestiers.
- Le troisième **Plan national protection de la nature (PNPN3)** renferme des mesures destinées à :
 - restaurer les écosystèmes forestiers,
 - améliorer la diversité biologique forestière, et
 - renforcer la séquestration et le stockage de carbone dans les forêts.



Merci pour votre attention !



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Administration
de la nature et des forêts